Vers l'apprentissage à la maison pour les élèves de la maternelle à la 12e année du 7 au 25 mai

Feuille d'information

Dates de la transition et logistique

Qui est concerné par cette transition?

 Cette transition temporaire vers l'apprentissage à la maison/en ligne concerne tous les élèves de la maternelle à la 12^e année de la province et sera en vigueur du 7 au 25 mai.

En ce qui concerne les écoles qui ont déjà effectué la transition vers l'apprentissage à la maison, pourront-elles respecter les échéanciers prévus auparavant ou ces échéanciers sont-ils désormais tous reportés au 25 mai?

• Toutes les écoles, même celles qui étaient déjà passées à la maison, continueront avec l'apprentissage à la maison jusqu'au 25 mai.

S'il n'y a aucun cas de COVID dans l'école, celle-ci pourra-t-elle rester ouverte?

- Ce passage vers l'apprentissage à la maison a pour but de remettre les compteurs à zéro dans le cadre de la COVID-19 dans le système scolaire et s'applique à toutes les écoles de la province, même celles qui ne comptent aucun cas.
- Le fait qu'il n'y a aucun cas aujourd'hui ne signifie pas qu'il n'y en aura pas demain.

Dispositions touchant le travail

- Les écoles resteront ouvertes pour en permettre l'accès aux élèves et aux parents au besoin.
- On s'attend à ce que les bureaux d'administration des autorités scolaires qui n'ont pas d'étudiants suivent les exigences du CMOH Order 12-2020. Cet ordre exige des employeurs que les employés travaillent à partir de la maison lorsque possible, à moins que l'employeur détermine que la présence physique des employés est nécessaires aux opérations.
- Des discussions doivent avoir lieu entre l'employeur, à savoir l'autorité scolaire, et ses employés pour tout ce qui concerne les dispositions touchant le travail.
- Quand ils sont au travail et à l'intérieur, tous les employés doivent porter un masque sauf s'ils sont à leur poste de travail ou si des mesures de distance physique des deux mètres ou toute autre barrière physique appropriée sont en place.
- L'apprentissage à l'école est maintenu pour les élèves ayant les besoins spéciaux et qui ont besoin de soutien spécialisé.



Services d'éducation préscolaire

Les fournisseurs de services préscolaires et les programmes d'éducation préscolaire offerts par des autorités scolaires pourront-ils continuer d'être offerts?

- Oui. Les établissements d'éducation préscolaire et les autorités scolaires continueront d'offrir leurs programmes préscolaires à l'école/sur place. Les élèves de maternelle doivent passer à l'apprentissage à la maison.
- Les autorités scolaires et les établissements d'éducation préscolaire privés peuvent continuer de demander, sur la base du cas par cas, que certaines écoles passent temporairement à l'apprentissage à la maison en raison de coûts opérationnels.

Les services d'éducation préscolaire dans les écoles pourront-ils rester ouverts?

 Oui. Les établissements d'éducation préscolaire et les conseils scolaires continueront d'offrir leurs programmes préscolaires à l'école/sur place. Les élèves de maternelle doivent passer à l'apprentissage à la maison.

Peut-on demander aux fournisseurs de services préscolaires qui offrent des classes de maternelle de faire la maternelle à la maison?

- Oui. Nous savons que de nombreux établissements d'éducation préscolaire offrent des classes de maternelle ainsi que des garderies et des services de garde d'enfants.
- Le gouvernement a précisé que tous les garderies, y compris les programmes de garde d'enfants peuvent poursuivre leur fonctionnement quotidien du 7 au 24 mai 2021 (là où l'école ou l'établissement qui accueille le service le permet).
- Du 7 au 24 2021, les élèves de maternelle qui ont des besoins spéciaux sont admissibles à recevoir un soutien en classe.
- Les programmes de maternelle qui ne comptent pas parmi eux des enfants ayant des besoins spéciaux doivent respecter les mesures sanitaires relatives à l'apprentissage à la maison.

Établissements de garde d'enfants préscolaire

Les écoles qui abritent ou qui louent un espace à des garderies ou des programmes de garde d'enfants resteront-elles ouvertes?

- Le gouvernement a précisé que tous les garderies et programmes de garde pourront continuer leur fonctionnement quotidien du 7 au 24 mai 2021 (là où l'école ou l'établissement qui accueille le service le permet).
- Pour les garderies ou des programmes de garde d'enfants qui se situent à l'intérieur des écoles, nous demandons aux autorités scolaires que ces établissements puissent rester fonctionnels.

Exemption pour continuer l'école en personne

Les écoles spécialisées destinées aux élèves ayant des incapacités, pourront-elles continuer de fonctionner (DSEPs)?

- Les élèves ayant des incapacités et qui ont besoin de soutien spécialisé continueront de recevoir ce soutien.
- Les écoles privées d'adaptation scolaire désignées (DSEPs) peuvent rester ouvertes et continuer d'offrir un soutien à l'école.

Comment les élèves ayant des incapacités seront-ils soutenus?

- Nous reconnaissons que les élèves ayant des incapacités pourraient nécessiter un soutien spécialisé : ils continueront de recevoir ce soutien.
- Les élèves qui doivent recevoir un soutien spécialisé et dont les besoins ne peuvent pas être satisfaits dans le cadre de l'apprentissage à la maison font l'objet d'une exemption et pourront aller à l'école, et ce, peu importe leur niveau scolaire.
- Les parents devraient collaborer avec leur autorité scolaire pour mettre au point des dispositions appropriées.



Les élèves qui ont besoin de soutien/rencontres individuels avec un enseignant (p.ex. pour compléter un laboratoire des ÉPT, pour les aider à comprendre des concepts, etc.) peuvent-ils prendre un rendez-vous avec leurs enseignants et les rencontrer à l'école?

- Oui. Les écoles doivent suivre toutes les protocoles de santé, y compris l'éloignement physique, port du masque et hygiène des mains.
- On encourage les élèves à parler de leurs besoins d'apprentissage à leurs enseignants.

Les élèves qui sont dans des situations à haut risque peuvent-ils obtenir des services de counseling à l'école?

 Oui, sur rendez-vous seulement et en autant que les règles de santé publiques et de l'établissement soient suivies. Les rendez-vous doivent se limiter à des rencontres individuelles.

Les programmes d'éducation hors établissement et les expériences de travail hors-campus peuvent-ils continuer?

 Oui. Les élèves peuvent poursuivre leurs programmes d'éducation hors-campus si les mesures sanitaires le permettent. Cela dépendra des circonstances dans chaque cas.

Les écoles situées dans les colonies huttériennes et les écoles mennonites devront-elles passer à l'apprentissage à la maison même s'il n'y a aucun cas de COVID?

- Les écoles des colonies huttériennes et les écoles mennonites seront permises de continuer l'apprentissage à l'école en personne.
- S'il y a un cas de COVID-19 dans l'école, l'opération de l'école sera évaluée par l'autorité scolaire et Alberta Education.

Personnel de soutien

Les autorités scolaires vont-elles rémunérer les chauffeurs d'autobus, les aides-élèves ou autres contractuels qui ne fourniront pas de services au cours de ces deux semaines?

 Aucun ajustement de financement ne sera offert aux autorités scolaires. Étant donné qu'il s'agit d'une mesure temporaire, nous nous attendons à ce que tout le personnel conserve son emploi.

Exigences en matière d'apprentissage à la maison/en ligne

Les exigences touchant les heures d'enseignement seront-elles modifiées par Alberta Education?

- Nous respectons les décisions des conseils scolaires en ce qui concerne leurs calendriers scolaires.
- Toutefois, les exigences touchant les heures d'enseignement demeureront inchangées.

Exigences liées à l'apprentissage des élèves à la maison/en ligne

- Les autorités scolaires collaboreront avec les familles des élèves pour s'assurer que leur apprentissage se poursuit et qu'on répond à leurs besoins.
- Les heures d'enseignement seront déterminées par les autorités scolaires.

Élèves	Enseignement	Heures d'enseignement hebdomadaires	Ressources
Préscolaire	Se poursuivra à l'école Les résultats d'apprentissage demeurent inchangés. L'évaluation des élèves continuent à être	Continuent d'avoir accès aux services à l'école	Selon les pratiques habituelles
	faite par les enseignants.		



Élèves	Enseignement	Heures d'enseignement hebdomadaires	Ressources
Maternelle à 6° année	Passe à l'apprentissage à la maison/en ligne Exigences en matière d'apprentissage : En langues et en mathématiques : résultats d'apprentissage qui renforcent le développement de la littératie et de la numératie, et intégration des résultats du curriculum en santé (en mettant l'accent sur la santé mentale) L'évaluation des élèves continue à être faite par les enseignants.	À la discrétion des autorités scolaires	En ligne, numériques et/ou en version imprimée au besoin
7º à 9º année	Passe à l' l'apprentissage à la maison/en ligne Les exigences en matière d'apprentissage sont équivalentes aux exigences courantes à l'école. L'évaluation des élèves continue à être faite par les enseignants.	Équivalentes aux heures normales d'enseignement dans les écoles	En ligne, numériques et/ou en version imprimée au besoin
Élèves ayant des incapacités	Peuvent continuer à avoir accès aux services à l'école	Continuent d'avoir accès aux services à l'école	Selon les besoins spécifiques

Évaluation

Est-ce qu'on s'attend à ce que les enseignants évaluent les élèves entre le 7 et le 24 mai?

 Les enseignants doivent continuer d'enseigner et d'évaluer les élèves durant la période d'apprentissage à la maison.

Qu'en est-il des évaluations de fin d'année faites à l'école?

 Les autorités scolaires prendront elles-mêmes les décisions qui touchent les évaluations de fin d'année faites à l'école.

Les élèves continueront-ils à passer les Tests de rendement en personne selon les horaires établis?

- La participation aux tests de rendement de 6e et de 9e année est facultative durant l'année scolaire 2020-2021. La décision d'y participer ou non revient aux autorités scolaires.
- La partie Production écrite des tests de rendement de 6e et de 9e année était prévue pour les 10 et 12 mai.
- Dans les autorités scolaires qui choisissent de participer aux tests de rendement en 2020-2021, la partie Production écrite sera reportée jusqu'à ce que les élèves soient de retour à l'apprentissage en salle de classe. La partie B des tests de rendement de 6e et de 9e année doit avoir lieu entre les 14 et 25 juin.

Les élèves continueront-ils à passer les Examens en vue de l'obtention du diplôme de 12e année au besoin?

- Tous les examens de diplôme qui restent pour l'année scolaire 2021-2021 seront facultatifs et la décision de les passer revient aux élèves et à leurs familles.
- Les élèves se verront accorder une exemption s'ils choisissent de ne pas passer un examen de diplôme. Toutefois, s'ils décident de le passer, la valeur de l'examen constituera 30 % de leur note finale.
- Aucun examen de diplôme n'est prévu entre le 7 et le 24 mai.
- Les examens de diplôme de juin 2021 auront lieu entre le 10 et le 28 juin.



La direction d'école pourra-t-elle redistribuer les crédits non attribués, tout comme l'an dernier?

- Le Plan de retour en classe de 2020-2021, selon le scénario 3, indique que la capacité de la direction d'école d'accorder jusqu'à 15 crédits non attribués aux élèves de 12e année sera activée.
- La mise en œuvre des crédits non attribués pour le quatrième et le deuxième trimestre de l'année scolaire 2020-2021 continuera de soutenir les élèves dans le cadre des exigences d'un diplôme ou d'un certificat d'études secondaires, tout comme cela a été le cas en 2019-2020.
- Les crédits non attribués seront une fois de plus élargis aux élèves de 10e et 11e année pour éviter de léser ceux qui sont déjà à l'école secondaire et qui pourraient perdre des occasions d'obtenir des crédits, ce qui pourrait les empêcher d'obtenir leur diplôme ou certificat à l'avenir.
- Les crédits non attribués devraient être utilisés judicieusement et le maximum de crédits est toujours 15 par cours. Avec cette deuxième année de crédits non attribués, un élève pourrait obtenir des crédits au cours des deux années scolaires. Le nombre maximum de crédits non attribués dont un élève pourrait se servir pour obtenir son diplôme ou son certificat est limité à 20.

Les examens tels que AP, IB et le DELF auront-ils lieu en personne, à l'école présentiel?

- Les écoles qui offrent ces programmes peuvent prendre des dispositions pour que les élèves passent les examens à l'école.
- Des mesures sanitaires supplémentaires doivent être mises en place pour faire passer les examens à l'école, dont les suivantes:
 - échelonner l'arrivée des élèves
 - éloignement physique : minimum de deux mètres de distance entre les élèves lorsqu'ils passent les examens et lors de tout déplacement dans la salle d'examen
 - port du masque
 - hygiène des mains
 - s'assurer que les élèves quittent la salle dès qu'ils ont terminé leur examen et qu'ils ne flânent pas dans l'école ou sur les terrains de l'école
 - nettoyage et désinfection (conformément aux règles de l'école).

